

**REGIME TVA A APPLIQUER POUR LA FACTURATION DE TRAVAUX IMMOBILIERS EFFECTUES
SUR UN IMMEUBLE**

Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter ce tableau de la façon la plus précise en cochant les cases adéquates. Afin d'éviter toute confusion ou interprétation des termes à cocher, vous pouvez vous faire aider par le service comptabilité au numéro suivant : 010/22.26.53 du lundi au vendredi entre 8h et 12h.

COORDONNEES DU DEMANDEUR (le demandeur est le destinataire de la proposition d'offre et de la facture des travaux)

Nom/prénom ou dénomination de la société + forme juridique:.....

N° TVA : N° d'entreprise :

Rue : N° : Boîte :

CP : _____ Localité :

Tél./GSM : Courriel :



Je suis ASSUJETI à la TVA (cocher la ou les case(s) adéquate(s))

☐ Avec déclaration mensuelle, trimestrielle

☐ Sans déclaration mensuelle, trimestrielle :

☐ Franchisé

☐ Exempté ou exonéré

☐ Exploitant agricole

☐ Assujetti étranger



Je suis NON ASSUJETI à la TVA (cocher la ou les case(s) adéquate(s))

Qualité du demandeur	Critères/options
☐ Propriétaire, locataire, usufruitier, gestionnaire du logement	☐ Logement privé de 10 ans ou plus (1) ☐ Logement privé moins de 10 ans ☐ Logement destiné à une destruction définitive
☐ Maison de repos, internat scolaire, home de protection de la jeunesse, internat scolaire NON exempté par l'article 44 §2 4° a) du Code TVA	☐ Logement privé de 10 ans ou plus (1) ☐ Logement privé moins de 10 ans ☐ Logement destiné à une destruction définitive
☐ Communes, SPW, Provinces, CPAS ...	☐ Bâtiment public ☐ Logement privé de 10 ans ou plus (1) ☐ Logement privé moins de 10 ans ☐ Logement privé politique sociale ☐ Logement privé adapté pour handicapés (1) ☐ Logement destiné à une destruction définitive

☐ Société régionale de logement Société agréée pour logement social non assujetti	☐ Logement privé politique sociale ☐ Logement privé adapté pour handicapés (1)
☐ OTAN, ambassades, ESA, Shape, bâtiments à missions diplomatiques Attestation « modèle 450 » à annexer	
☐ Etablissement pour l'enseignement scolaire ou universitaire, établissement pour l'encadrement des élèves (1)	
(1) Attestation en annexe à compléter	

Le demandeur des travaux immobiliers à effectuer, repris ci-dessus, décharge le Gestionnaire du Réseau de Distribution de toute responsabilité quant à l'application du taux de TVA réduit et prend irrévocablement à son compte toutes les conséquences d'une application erronée découlant de cette déclaration ci-dessus.

Fait à le

Signatures :

Les données à caractère personnel sont collectées par nos services conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Vous pouvez accéder gratuitement aux données personnelles vous concernant et en demander la rectification, le cas échéant, en nous adressant un courrier postal accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité.

**ATTESTATION
TAUX DE TVA DE 6% APPLICABLE AUX TRAVAUX IMMOBILIERS¹**

Le(s) soussigné(s)

Domicilié(s) : Rue :

N° : Boîte : CP : Localité :

Agissant en tant que (cocher la case adéquate) :

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Usufruitier ☐ Gestionnaire ☐ Autre :

Déclare(nt) par la présente que des travaux immobiliers seront effectués à un immeuble situé :

Rue :

N° : Boîte : CP : Localité :

☐ Qui, après leur exécution, est effectivement utilisé, soit exclusivement, soit à titre principal, comme logement privé et que cet immeuble est occupé depuis au moins 10 ans.*

☐ Qui, après leur exécution, est spécialement adapté au logement privé d'une personne handicapée.*

☐ Qui est un complexe d'habitation destiné au logement privé des personnes handicapées.*

☐ Qui est un bâtiment destiné à l'enseignement scolaire ou universitaire exempté par l'article 44 §2 4° a) du Code TVA.*

☐ Qui est un bâtiment destiné aux centres psycho-médico-sociaux et aux centres d'encadrement des élèves exempté par l'article 44§2 2° al.2 6° tiret du Code de la TVA.*

*** Cocher la case adéquate.**

Le(s) soussigné(s) repris ci-dessus décharge le Gestionnaire de Réseau de Distribution de toute responsabilité quant à l'application du taux de TVA réduit et prend irrévocablement à son ((leur) compte toutes les conséquences d'une application erronée découlant de cette attestation.

Fait à Le Signature(s).....

A compléter par le GRD

Gestionnaire de Réseau de Distribution : N° d'enregistrement :

¹ Application du taux réduit de TVA de 6% à des travaux immobiliers effectués à des logements privés en vertu de l'arrêté royal n°20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux. (<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/1970/07/20/1970072012/justel>)